

## Des parents d'élèves attaquent l'Etat en justice pour réclamer des profs

Paris, 30 juin 2022 (AFP) -

Des parents d'élèves d'Ile-de-France "en colère" ont annoncé jeudi attaquer collectivement en justice l'Etat à qui ils réclament une indemnisation pour le non-remplacement des enseignants absents.

Ces parents d'élèves d'écoles, de collèges ou de lycées du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis ou de Paris ont décidé de "rappeler à l'Etat que l'école est obligatoire, et qu'avoir des profs n'est pas une option", a expliqué lors d'une conférence de presse Bérengère Vallet, mère de famille de Montreuil (Seine-Saint-Denis).

Ils veulent "des enseignants formés, épaulés, travaillant dans de bonnes conditions, remplacés lorsqu'ils sont absents, partout et pour tous les enfants de la République et dès la rentrée prochaine".

"Mon enfant qui était en 3ème n'a eu sur son année que deux mois de français et il n'avait presque pas de prof de techno. Mon autre fils en 5ème n'a pas eu de cours d'espagnol pendant dix semaines", a expliqué à la presse Nadège Py, dont les enfants sont scolarisés dans le groupement de collèges Marie Curie - Gérard Philipe, dans le 18e arrondissement de Paris, d'où est partie l'initiative.

Entre septembre et avril cette année, "on a calculé qu'il avait 110 heures de cours non assurées", s'offusque-t-elle.

"On ne fait pas ça pour l'argent mais pour faire bouger les lignes et expliquer à l'Etat le réel problème", a ajouté Nadège Py.

Cette action collective est une procédure judiciaire coordonnée, grâce à des recours individuels conjoints, sans aucune avance de frais pour les parents, devant les juridictions administratives.

Ces parents font valoir que leurs enfants ont parfois manqué plus d'une centaine d'heures de cours, sans aucun remplacement. Selon des signalements effectués auprès de la FCPE, au moins 79.000 heures de cours ont été perdues en France depuis le début de la rentrée scolaire, et plus de 3.200 rien qu'à Paris. La FCPE Paris relève qu'il manque déjà 200 enseignants dans la capitale dans les écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée prochaine.

Concrètement, "les parents demandent à l'Etat 10 euros par heure de cours non remplacée pour le collège et lycée et 50 euros par jour pour le primaire. A cela s'ajoute 500 euros pour le préjudice moral et le remboursement de frais éventuels, comme par exemple le recours à des cours particuliers", a détaillé Me Joyce Pitcher, avocate spécialiste de contentieux de masse, chargée de représenter le collectif.

Selon elle, à ce jour, "200 dossiers" sont recensés. "Mais l'action n'en est qu'à ses débuts et nous espérons en recueillir plusieurs milliers, en élargissant notamment à toute la France. L'idée est d'intervenir durant l'été pour mettre la pression sur la rentrée", a martelé l'avocate.

asm/slb/grd/dch

Afp le 30 juin 22 à 13 48.